

NOTICE

Lieux des Cours : Chevry : Maison des Associations et de la Culture
Crozet : Salle de Musique, à côté de la salle des fêtes
Echenevex : Salle de la Chenaille & École primaire

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Instruments

- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette
- Trompette/Cornet
- Alto
- Violon
- Violoncelle
- Guitare (tous styles, électrique, basse)
- Harpe
- Piano
- Batterie/Percussions
- Saxophone
- Chant
- Trombone

- Formation Musicale (à partir de 7 ans) obligatoire en 5 ans, pour permettre d'obtenir une attestation de fin de 1er cycle

Pratiques collectives

(obligatoires au moins une année en 2^e cycle.

cours d'instrument obligatoire sauf pour la chorale et les grands élèves)

- Chorale (à partir de 7 ans)
- Atelier créatif (à partir de la 2^e année de pratique instrumentale)
- Ensemble de guitares (à partir de la 2^e année de pratique instrumentale)
- Musique de chambre (à partir de la 3^e année de pratique instrumentale)
- Groupe de musique actuelle (à partir de la 3^e année de pratique instrumentale)
- Ensemble vocal de musique actuelle (ados/adultes)
- Orchestre à cordes inter-écoles EVASION (à partir de la 4^e année de pratique instrumentale)
- Orchestre d'harmonie (vents) de la Société de musique de Chevry (à partir de la 4^e année de pratique instrumentale)

Formation / Initiation Musicale

- Éveil musical (4-6 ans)
- Atelier découverte des instruments (6-7 ans)

DURÉE DES LEÇONS ET CALENDRIER SCOLAIRE

La durée des cours d'Éveil Musical et d'Atelier découverte des instruments est de 45 minutes par semaine.

La durée des cours de Formation Musicale (FM) est de 1 heure par semaine.

La durée des cours d'instruments est, au choix et avec accord du professeur, de 30 minutes (conseillées en 1^{er} cycle), 45 minutes (conseillées en 2^e cycle) ou 60 minutes (conseillées en 3^e cycle) par semaine. Certains professeurs proposent des cours en petit groupe, le tarif est alors divisé par le nombre d'élèves.

Les congés sont basés sur le rythme des **vacances scolaires de notre académie (Lyon)**.

MODALITÉS DE PAIEMENT À L'ÉCOLE

L'inscription à l'École de Musique implique le paiement d'une cotisation annuelle. **Cette cotisation est non remboursable** en cas de désistement après le cours d'essai ou pour toute autre raison.

Pour les Formations et Initiations Musicales et pour les pratiques collectives, les parents des enfants et les participants adultes s'engagent pour l'année. Les frais sont eux aussi **non remboursables** sauf si la pratique collective est annulée par manque de participants.

Pour toute **nouvelle** inscription, ou pour tout **nouvel** instrument, un et un seul « cours d'essai » est possible au début de l'année. Ce cours d'essai correspond à un délai de réflexion après une inscription. En cas d'annulation après ce cours d'essai, nous remboursons uniquement les frais de cours.

Les paiements (remplir la fiche de paiements) peuvent se faire de 3 façons, données par ordre de préférence :

Un virement unique sur le compte bancaire de l'EMCCE dont le RIB est joint à la fiche de paiement. Merci de fournir l'avis de virement avec l'inscription.

Un prélèvement mensuel directement sur votre compte bancaire. Vous fournissez un RIB lors de l'inscription la première année. Nous vous enverrons par mail un mandat de prélèvement que vous nous retournerez **après signature**, par mail ou par courrier postal. Vous recevrez un échancier des prélèvements : nous prélèverons le montant total en 10 mensualités égales, en milieu de chaque mois, de septembre à juin. Ce mode de paiement simplifie la gestion de l'association et le travail des bénévoles.

Un seul chèque du montant total (cotisation et cours) au nom de EMCCE, encaissé mi-septembre.

Un premier chèque du montant de la cotisation annuelle, encaissé mi-septembre, et **TROIS chèques** pour les cours, d'un montant similaire, qui seront encaissés en milieu de trimestre, soit mi-novembre, mi-février et mi-mai. Tous les chèques sont au nom de EMCCE, remis lors de l'inscription et datés de ce jour là.

FRAIS D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les diverses communes n'ayant pas désiré contribuer de façon identique au fonctionnement de l'école, nous avons été contraints de répercuter ceci sur le tarif relatif aux inscriptions. Le tarif instrument est cependant le même pour tous.

FRAIS D'INSCRIPTIONS			
Zone	Communes	premier élève	élève suivant
A	Echenevex, Chevry, Crozet	100 €	30 €
B	Ornex, Prévessin-Moëns, St Jean de Gonville, Farges	140 €	70 €
C	Cessy, Segny, Sergy, Thoiry	190 €	120 €
D	Autres communes	210 €	140 €
	Membre de la Société de musique de Chevry-Crozet	gratuit	gratuit

L'école de Musique est une association, loi 1901, sans but lucratif, administrée par des **bénévoles**.

Les principales municipalités de soutien sont Chevry, Crozet, et Echenevex (subvention + prêt de locaux et de matériel). L'EMCCE reçoit aussi une subvention du Conseil Départemental de l'Ain et de certaines communes de la région, mais la **ressource principale de notre école est constituée des contributions des familles**. Les **frais d'inscriptions** couvrent **les salaires de la directrice, les frais d'administration, de secrétariat et de gestion**. Les **frais de cours** (initiation, formation musicale, instruments) couvrent une partie des **salaires et charges** des professeurs.

PRIX DES COURS

Nom	Élèves	Fréquence	Période	Durée	Tarif	Note
Éveil Musical	4-6 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	110 €	
Atelier découverte des Instruments	6-7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	200 €	
Formation Musicale (FM1,2,3,4,5 et FM ado/adulte)	Dès 7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	125 €	②
Chorale	Dès 7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150€①	②
Ensemble vocal de musique actuelle	Ados/Adultes	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150€①	②
Musique d'ensemble (atelier créatif, ensemble de guitares, musique de chambre, groupe musique actuelle)	Dès la 2 ^e ou 3 ^e année de pratique instrumentale	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150€①	②
Orchestre à vents "Société de musique de Chevry-Crozet"	Adultes ou dès la 4 ^e année de pratique instrumentale	Géré par la Société de musique de Chevry Tous les vendredis soirs à Chevry			Gratuit	
Orchestre à cordes "Evasion"	Adultes ou dès la 4 ^e année de pratique instrumentale	Géré par ARPADI Divonne 2 samedis par mois de 9h30 à 11h45 à Divonne/Gex/Echenevex			170€①	
Instrument		hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	30 mn	540 €	
				45 mn	810 €	
				1 h	1080 €	

① : Gratuit si l'élève suit aussi un cours d'instrument ② : Cours maintenu si au moins 4 élèves inscrits

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS :

Du 5/06/2023 au 18/06/2023 EN LIGNE

RE-INSCRIPTIONS

DIMANCHE 18/06/2023 DE 11H À 13H; CROZET

RE-INSCRIPTIONS

MERCREDI 21/06/2023 DE 16H À 20H; ECHENEVEX

INSCRIPTIONS

SAMEDI 24/06/2023 DE 10H À 13H; CHEVRY

INSCRIPTIONS

N'oubliez pas votre **RIB** pour les prélèvements automatiques